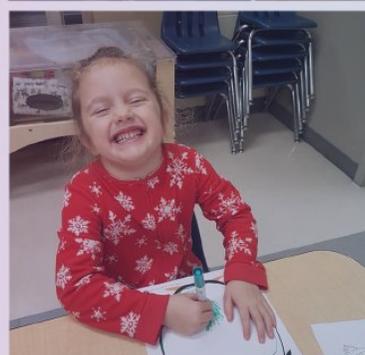




Conseil scolaire
FrancoSud

Programme d'éducation francophone de **Chestermere**

12 mars 2024





Ordre du jour

1. Présentations et tour de table
2. Éducation francophone vs immersion
3. L'éducation francophone en Alberta - admissibilité
4. Le Conseil scolaire Francosud
5. Témoignage
6. Prochaines étapes



Éducation francophone vs immersion

	Francophone	Immersion
Mandat	Éducatif, culturel et linguistique	Apprentissage du français comme langue seconde
Programme d'études	Curriculum d'Alberta Education	Curriculum d'Alberta Education
Cours d'anglais	Programme <i>English Language Arts</i> d'Alberta Education	Programme <i>English Language Arts</i> d'Alberta Education
Cours de français	Français langue première (cours exclusif aux écoles francophones)	<i>French Language Arts</i> (français langue seconde)
Langue d'enseignement	En français de la maternelle à la 12 ^e année	Varie selon les écoles et les niveaux
Communications avec les parents	En français	En anglais
Services de francisation	Oui	Non



Admissibilité

L'article 23 de la **Charte canadienne des droits et libertés** établit qui a droit à l'éducation francophone en milieu minoritaire au Canada.

C'est le **statut des parents** qui doit être considéré pour déterminer l'admissibilité à l'éducation francophone de leurs enfants.

Ces parents sont appelés des **ayants droit**.



Admissibilité - **ayants droit**

L'article 23 de la Charte des droits et libertés garantit l'accès à l'éducation francophone aux enfants de citoyens canadiens qui remplissent **au moins un** des critères suivants:

- Les **citoyens canadiens** dont la première langue apprise et encore comprise est le français;
- Les **citoyens canadiens** qui ont reçu leur instruction, au primaire, en français langue première au Canada;
- Les **citoyens canadiens** et, dans ce cas-ci, les **résidents canadiens**, dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au primaire ou au secondaire, en français langue première au Canada.



Admissibilité - **cas exceptionnels**

Dans l'esprit de l'article 23 de la Charte, qui est d'assurer la vitalité des communautés francophones en milieu minoritaire, et conformément à sa visée réparatrice, le conseil scolaire peut admettre à ses écoles :

- Un enfant dont le parent, citoyen canadien, désire qu'il réintègre la culture et l'identité francophones.

Exemple: un grand-parent est francophone mais le parent de l'enfant n'a pas eu la possibilité d'accéder à l'éducation francophone.

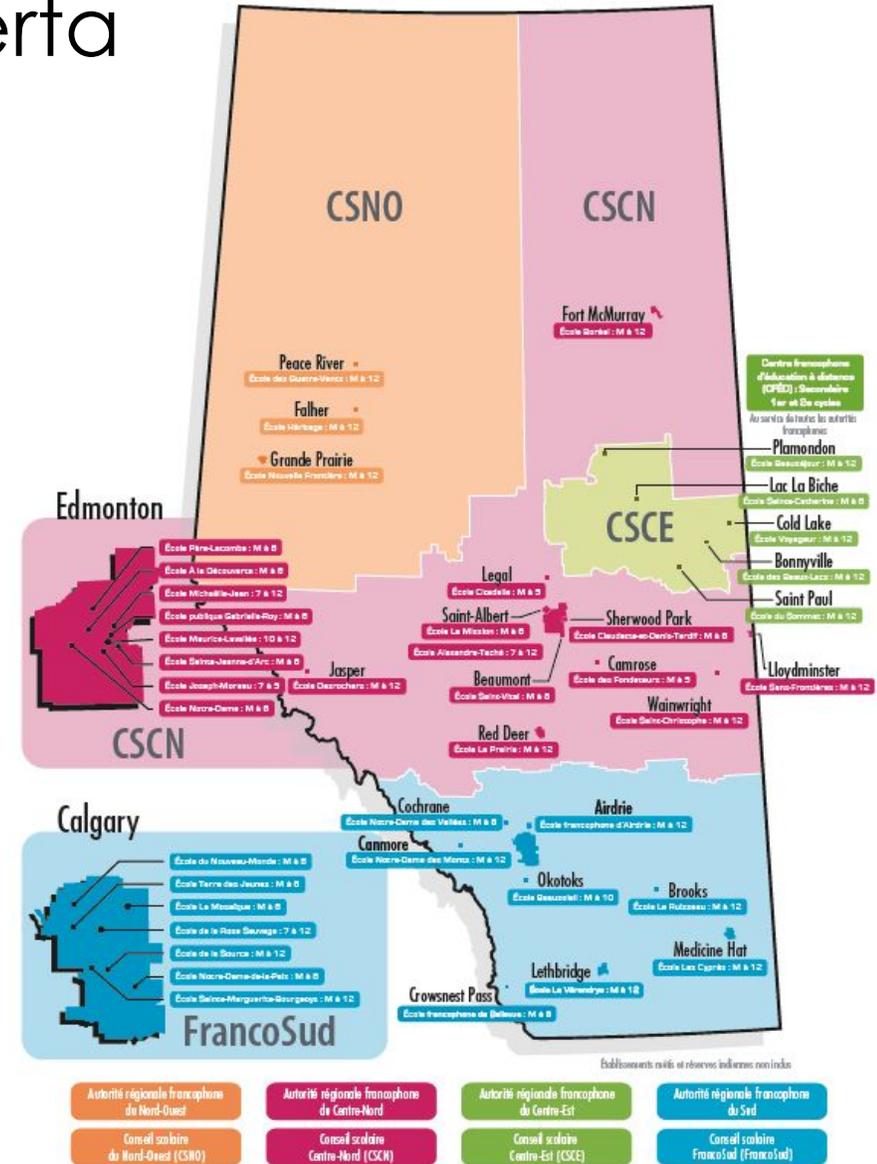
- Un enfant d'un parent francophone, qui est résident permanent ou temporaire (excluant les visiteurs), qui désire maintenir la langue française, la culture et l'identité francophone de son enfant.

Exemple: un immigrant dont la première langue apprise et encore comprise est le français.



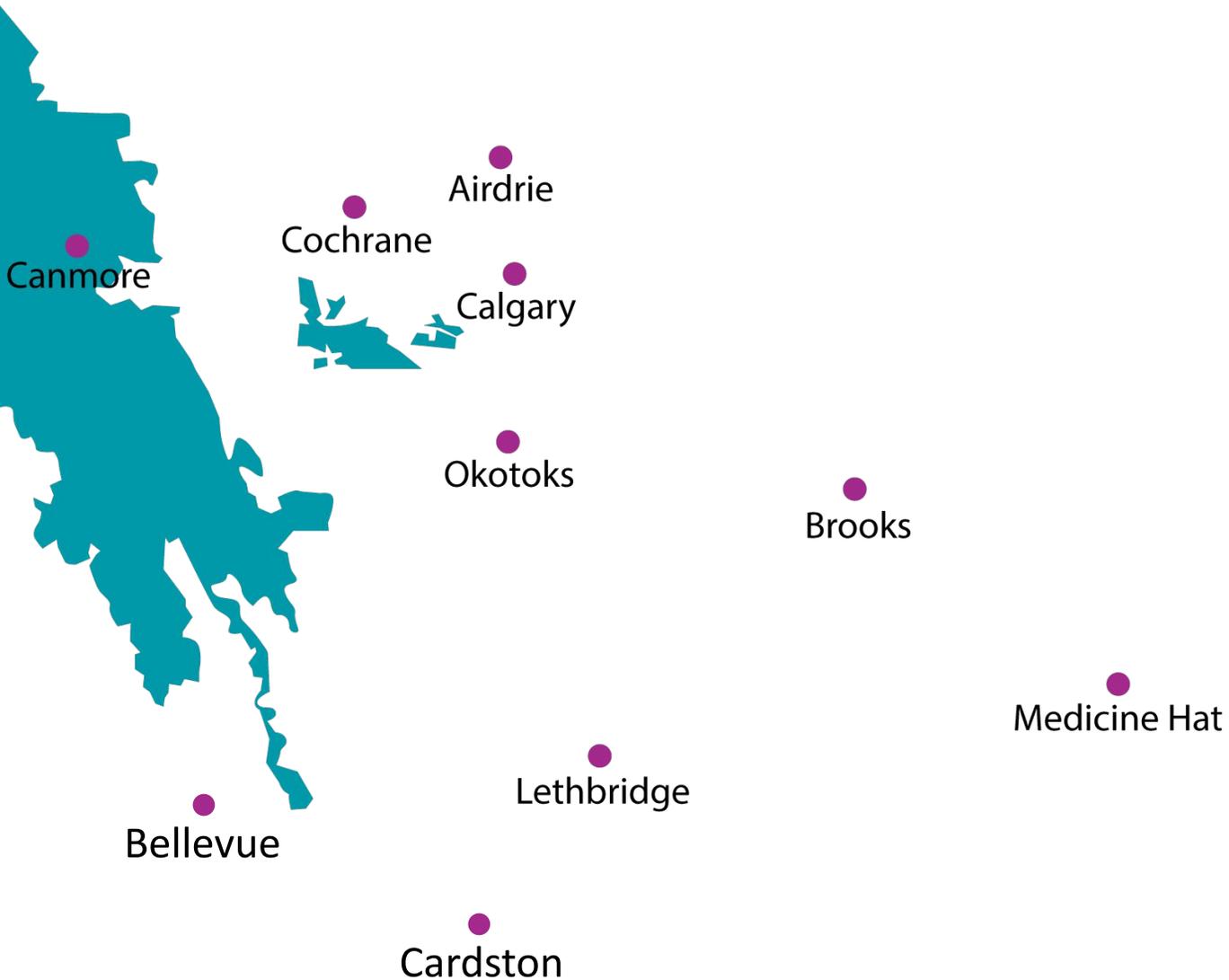
L'éducation francophone en Alberta

- 4 conseils scolaires
- 43 écoles
- Éducation catholique et publique
- 9200+ élèves





Le Conseil scolaire FrancoSud



15 écoles

4 catholiques

11 publiques

CALGARY

École Terre des Jeunes (M-6)

École Notre-Dame-de-la-Paix (M-6) †

École La Mosaïque (M-6)

École du Nouveau Monde (M-6)

École de la Source (M-12)

École Sainte-Marguerite-Bourgeoys (M-12) †

École de la Rose Sauvage (7-12)

OKOTOKS

École Beausoleil (M-11)

AIRDRIE

École des Hautes-Plaines M-12)

COCHRANE

École Notre-Dame des Vallées (M-12) †

CANMORE

École Notre-Dame des Monts (M-12) †

MEDICINE HAT

École Les Cyprès (M-12)

LETHBRIDGE

École La Vérendrye (M-12)

BROOKS

École le Ruisseau (M-12)

BELLEVUE / CARDSTON

École des Grands-Vents (M-9)

3 862

Élèves



Le Conseil scolaire FrancoSud

Programmation scolaire

- Programmation de **maternelle à 12e année**
- Maternelle à **temps plein**
- Appui en **francisation**





Le Conseil scolaire FrancoSud

Services aux élèves

- **Services préscolaires** dans 13 de nos écoles
- **Moniteurs de langue**
- Une équipe de **spécialistes** (psychologue, orthophoniste, etc.)
- Promotion de la **santé mentale** (Projet Appartenance)
- **Activités** scolaires, parascolaires et inter-écoles
- Éducation pour la **réconciliation**





Pédagogie culturelle et construction identitaire

- Les écoles francophones se concentrent sur la **réussite scolaire**, mais aussi sur le développement de l'**identité culturelle** de chaque élève.
- La **culture francophone** est valorisée comme une façon de s'exprimer mais aussi comme moyen de faire partie d'une grande communauté dont les élèves sont des membres actifs. **Nos élèves ne font pas que parler français, ils vivent leur francophonie !**



Spectacles musicaux



Dictée PGL

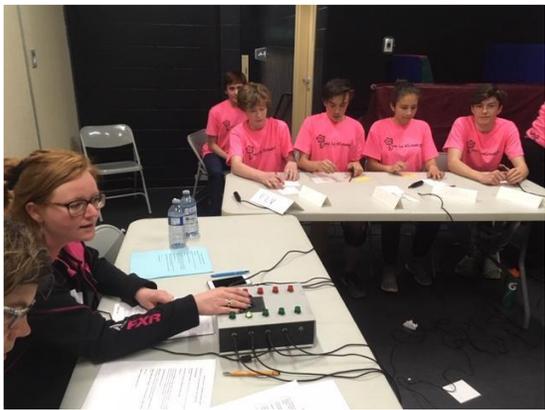


Lever du drapeau franco-albertain



Pédagogie culturelle et construction identitaire

- De nombreuses activités faisant la promotion de la **culture** et de la **fierté francophones** sont organisées.
- Des **partenariats** avec des organisations francophones locales, nationales et internationales permettent à nos élèves de se construire une **identité**, de se définir et de se reconnaître comme francophones.



Génies en herbe



*Francophonie
Jeunesse de l'Alberta*



Jeux francophones de l'Alberta



Transport scolaire

- Le transport scolaire est offert gratuitement à tous les élèves sur le territoire de l'école (Chestermere, Strathmore, Langdon et environs)





Services à la petite enfance

- Nos écoles hébergent des programmes de prématernelle francophone pour les enfants de 3 à 5 ans.
- De l'appui en francisation peut être disponible.
- Possibilité de garderie et de service de garde avant/après l'école.





Prochaines étapes





Trouver un espace



Partenariat avec
une école
existante



Centre
communautaire
ou autre espace
municipal



École
francophone
autonome



Implication des parents

Le FrancoSud s'engage à allouer le temps, les efforts et les ressources nécessaires à l'analyse et à la réalisation de ce projet. Cependant, un tel projet ne peut se réaliser sans un engagement des parents.

- Parents contact : Edith Manenkeu et Elvis Djanda
- Aide avec le recrutement d'élèves : il faut passer le mot !
- Compléter le formulaire d'intérêt



Formulaire de déclaration d'intérêt

Nous acceptons les intentions d'inscriptions dès maintenant pour l'année scolaire 2024-2025. Nous pourrions ainsi évaluer le potentiel pour l'ouverture d'une école.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, veuillez nous faire parvenir le [formulaire d'intérêt](#) au plus tard le **mardi 2 avril**.





Échéancier

Analyse de faisabilité et
communication du résultat
(avril)

Résolution du Conseil et
communication de la
décision finale
(avril)

Préparation pour
septembre 2024
(mai)



Conclusion

- Avez-vous des questions ?
- Pour nous joindre :
 - francosud.ca
 - infoconseil@francosud.ca
 - 403-686-6998



Merci pour votre participation
à cette rencontre !

